



RAPPORT (2017) DU COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

1. Le Comité a tenu ses soixante et onzième, soixante-douzième et soixante-treizième réunions ordinaires les 29 et 30 mars, 14 et 15 juin et 8 et 9 novembre 2017, respectivement. La soixante et onzième réunion a été présidée par Mme Esther Peh (Singapour) et les soixante-douzième et soixante-treizième réunions par M. José Manuel Campos (Chili). À ces réunions¹, le Comité:

- a. a entendu les déclarations des Membres concernant les mesures prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord OTC, au titre de l'article 15.2. Au total, depuis 1995, 139 Membres ont communiqué au moins une telle déclaration;
- b. s'agissant des problèmes commerciaux spécifiques:
 - i. a examiné 27 *nouveaux* problèmes commerciaux spécifiques;
 - ii. a examiné 145 problèmes commerciaux spécifiques *soulevés précédemment*.
- c. a pris note du vingt-deuxième examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord OTC au titre de l'article 15.3²;
- d. a tenu des séances thématiques sur les procédures d'évaluation de la conformité, les bonnes pratiques réglementaires et l'évaluation des risques³; et
- e. est convenu d'un échéancier pour le huitième examen triennal au titre de l'article 15.4.⁴

2. Au cours des réunions tenues en 2017, des représentants de l'ORAN, du BIPM, de la Commission du Codex Alimentarius, de la CEI, de l'ISO, de l'OIML, de la CEE/ONU, de l'ONUDI et de l'OMS ont informé le Comité OTC de leurs activités en rapport avec ses travaux, y compris en matière d'assistance technique.

¹ Les comptes rendus des réunions figurent dans les documents G/TBT/M/71, G/TBT/M/72 et G/TBT/M/73.

² L'examen annuel figure dans le document G/TBT/39/Rev.1 et inclut une liste d'organismes à activité normative qui ont accepté le Code de pratique depuis 1995.

³ Des rapports de synthèse figurent dans les documents G/TBT/GEN/213, G/TBT/GEN/214 et G/TBT/GEN/226.

⁴ L'échéancier figure dans le document G/TBT/W/450.